

Bulletin Municipal

Avril 2021



Mairie de Chirac (16150)

Mot du Maire

Cher(es) habitant(es) de Chirac

Il y a un an nous découvrons les effets d'une pandémie mondiale. Je sais que cette période a éprouvé durement certains d'entre nous et que beaucoup se sentent fatigués, épuisés et démunis. Face à cette situation nous devons rester solidaires, fraternels et favoriser l'entraide.

Ce sont ces valeurs que le Conseil Municipal et moi-même défendons et que nous voulons développer dans notre action publique. Nous avons commencé à enclencher une dynamique positive en réalisant des actions inscrites à notre programme :

- Mise en place d'une commission solidarité
 - aide aux personnes et prise en charge des inscriptions des plus de 75 ans à la vaccination à l'hôpital de Confolens, puis les personnes à risques.
- Poursuite du projet gîte d'étapes
- Réhabilitation du mur du rétable classé de l'église en retenant un artisan local
- Fabrication d'une boîte à livres
- Pérenniser le deuxième emploi d'agent technique
- Etude de l'élagage des routes communales
- Extension de l'éclairage public

Bien à vous, dans l'attente de se revoir.

Virginie Lebraud



Informations pratiques

Mairie

1 place de la mairie – 16150 Chirac - 05 45 84 15 19 – mairie.chirac@wanadoo.fr - Site internet : mairie-chirac.com

Ouverture au public :

Lundi, mardi jeudi vendredi : 9h -12h et 13h30-17h et Mercredi : 9h – 12h

Permanences du Maire et des Adjointes :

Lundi, mercredi et vendredi : 10h-12h et le Samedi : 10h – 12h sur rendez-vous

Infirmières

Cabinet de la croix blanche
05 45 85 52 76
Maison de santé
05 17 23 00 54

Centres Hospitaliers

Limoges 05 55 05 55 55
Saint Junien 05 55 43 50 00
Confolens 05 45 84 40 00

Urgences

Pompiers 18 ou 112
SAMU 15

Gendarmerie 17
Centre anti poison : 05 56 96 40 80

Sous-Préfecture de Confolens

05 17 20 34 04

Préfecture de la Charente

05 45 97 61 86

Sommaire

Page 2 : Mot du Maire

Page 3 : Etat Civil 2020

Page 4 : Bilan Financier 2020

Page 5 et 6 : Travaux en cours et projets

Pages 7 et 8 : Flash Solidarité

Pages 9 et 10 : Infos Administratives

Page 11 : Vie Associative

Page 12 : Sentier Interprétation

Etat Civil

NAISSANCES

FRICARD Milàn, Tom,

LIMILIE Ismaël, Zacharie,

BLONDEL Noé,

le 15 janvier

le 05 août

le 07 septembre

DECES

FROID Henriette, Louise veuve MICO,

GORCE Dominique, Annette, Andrée,

MANN David, Ronald, George,

MASSIAS Christian, Guy,

BARIERAUD Simone, Andrée veuve DE SOUSA,

MERCKLING Daniel,

SEMONSUT Michel, Jean, Marie,

DOMAIN Léa, Antoinette veuve MARCHAND,

le 09 mars

le 27 avril

le 24 mai

le 29 mai

le 25 juin

le 07 septembre

le 23 septembre

le 15 décembre

MARIAGES

VALLADE Jean Luc, André et BIBILOVA Liiana, Anzorovna,

LAROULANDIE Fabrice, Jean-Charles et DOMENGE Maryline, Anne,

AUDONNET Nicolas et PIOTER Sabrina, Aurore,

VIROULAUD Jérôme, Francis et PALLARD Isabelle, Sandra,

PAPUCHON Michaël, Patrick et MERCIER Angélique, Anita,

le 29 février

le 04 juillet

le 08 août

le 22 août

le 03 octobre

INFOS RECENSEMENT

747 habitants en 2015

775 habitants en 2020



Bilan Financier 2020

FONCTIONNEMENT 2020			
DEPENSES		RECETTES	
Charges courantes téléphone électricité	100 979,42 €	Remboursement de charges	1 214,76 €
Charges exceptionnelles	160,00 €	Produits Salle des Fêtes, Cimetière	975,80 €
Charges de personnel	151 261,05 €	Impôts et Taxes (Etat)	493 125,88 €
Charges financières	7 431,56 €	Produits exceptionnels dons	1 022,50 €
Compensation Taxe Professionnelle	22 104,00 €	Autres produits loyers	15 013,49 €
Autres charges de gestion courante	40 993,33 €	Travaux en interne	4 138,05 €
Bien de section	1 002,50 €		
	TOTAL 323 931,86 €		TOTAL 515 490,48 €

INVESTISSEMENT 2020			
DEPENSES		RECETTES	
Logiciel métier	3 032,64 €	Subventions investissement	4 243,53 €
Dépenses courantes	13 427,19 €	Remboursement travaux voirie	5 479,35 €
Travaux gîte et sentier	15 195,90 €	Excédent de fonctionnement	204 333,56 €
Emprunts	36 387,36 €	Bien de section	1 002,50 €
Travaux en interne	4 138,05 €	Recettes travaux voirie	19 417,52 €
Travaux voirie	19 417,52 €		
	TOTAL 91 598,66 €		TOTAL 234 476,46 €

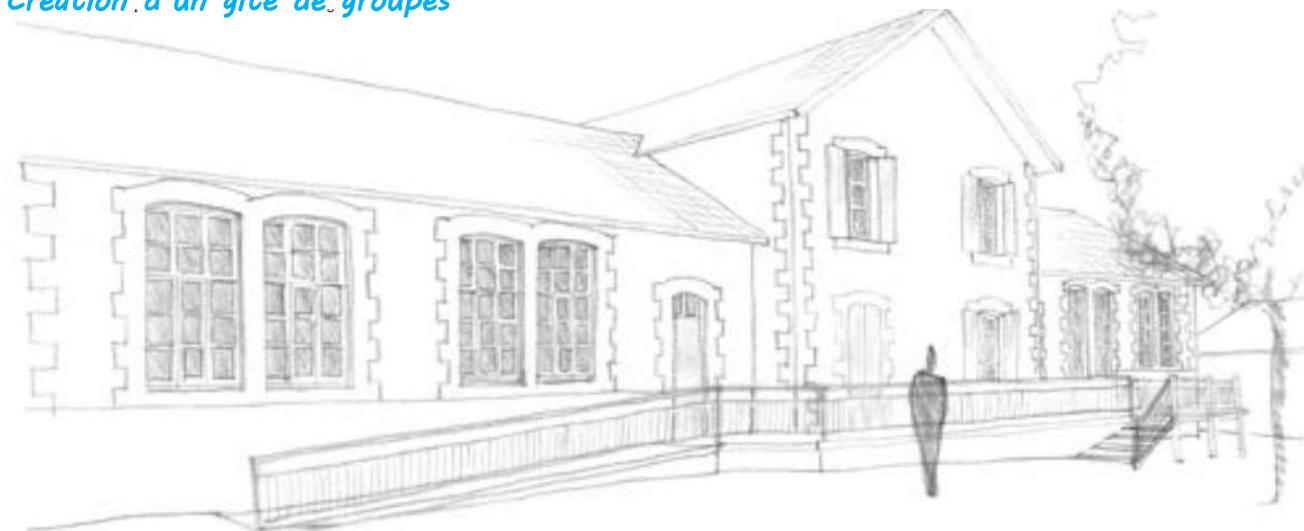
Communication

Une application numérique gratuite va être développée prochainement afin d'envoyer directement des informations aux administrés.



Travaux en cours et projets

Création d'un gîte de groupes



Aménagement de la « salle de classe des grands » en gîte d'étapes (côté cantine) et rénovation des toilettes extérieures (côté préau).

Le projet du gîte de groupes est bien avancé. Nous sommes en phase d'appel d'offres. Les travaux devraient commencer début avril pour une durée de 8 mois.

Travaux église

Suite à des infiltrations dans le mur ouest de l'église, des travaux d'étanchéité de la toiture vont être entrepris.

Suite à ces infiltrations le plâtre du mur côté intérieur se décolle en plaques. La consultation des entreprises a été faite pour effectuer les travaux.

Travaux divers

Travaux de mise aux normes gaz et électricité au multiple AZUR

Travaux chemin de La Mazerolle

Changement d'un poteau incendie rue Ernest Quément

Mise aux normes sécurité de la salle polyvalente

Aménagement rue Ernest Quément pour sécuriser l'entrée du bourg

Extension de l'éclairage public sur 3 zones (Chemin du clos du bois, les Rivauds, Rue Ernest Quément)

Elagage des arbres

Pour rappel en bordure des voies communales, des lignes électriques et téléphoniques, les propriétaires riverains ont l'obligation d'élaguer leurs arbres.

Toutefois la Commune va prendre à sa charge l'élagage le long des routes communales.



Bacs de Collecte individuels et composteurs

- Distribution directement en mairie
 - Réservation de l'utilisateur en mairie
 - Envoi des réservations par mail à Calitom
 - Livraison des bacs en mairie
 - Distribution des bacs par la commune



Volume bac	Tarif € TTC
180 litres	27 €
240 litres	34 €
330 litres	52 €

Les bacs normés cassés sont remplacés gratuitement par Calitom

Equipement des foyers en composteurs individuels

- Dotation gratuite du premier composteur plastique de 400 litres
- Dotations complémentaires sur la base du tarif suivant :

Pensez à vous

inscrire

A la Mairie



Type	1 ^{er} Equipement	A partir du 2 nd
Composteur 400 litres plastique	Gratuit	35 € TTC l'unité
Composteur 600 litres plastique	15 € TTC l'unité	50 € TTC l'unité
Composteur 800 litres bois	30 € TTC l'unité	65 € TTC l'unité

Création d'une boîte à livres

Les agents techniques de la commune ont réalisé une boîte à livres qui est à votre disposition à l'entrée de la mairie. Nous avons déjà une belle collection de livres récents et anciens pour tout public. Nous remercions les généreux donateurs de la commune qui ont alimenté cette dernière.

Elle est accessible du lundi au vendredi aux heures d'ouverture de la Mairie.



Prenez, lisez, les livres sont faits pour être lus.

Flash solidarité



Le 18 décembre 2020, 130 colis de Noël pour les personnes ayant 70 ans et plus, ont été confectionnés par les élus qui les ont distribués. Cette année, nous avons voulu privilégier la qualité à la quantité. Les retours sont satisfaisants.

Création d'une commission solidarité

Un nouveau service à destination des habitants de la commune a été mis en place afin de vous aider dans les démarches administratives.

Permanence : le mercredi après-midi à la mairie sur rendez-vous 05 45 84 15 19

Différentes aides

- Actions logement – adapter salle de bains et sanitaires – aides jusqu'à 5 000€
- Aides aux transports : 60€/an du conseil départemental à partir de 70ans
- Aides caisses complémentaires à partir de 75 ans pour déplacement jusqu'à 450€ pour un engagement de 65€/an/personne
- Aide à la personne qui manque d'accès au numérique : pour les demandes ANAH & ADIL

ADIL : Agence Départementale pour l'information sur le logement. Une permanence est assurée à la Communauté de Communes de Roumazières Loubert, le deuxième mercredi du mois sur rendez-vous : 05 45 93 94 95 ou mail adil16@orange.fr.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
13	10	10	14	12	9	11	08	13	10	08

ANAH : Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat pour les propriétaires occupants et bailleurs. Actuellement « ma prime rénov » (travaux de rénovation énergétique) Contacter : 05 17 17 38 29 ou mail : ddt-anah@charente.gouv.fr.

SOLIHA : Solidaires pour l'habitat pour les propriétaires occupants ; actuellement « habiter mieux ». Contacter : 05 45 95 62 02 ou mail : contact.charente@solihha.fr.

Aides aux familles pour tout enfant d'âge scolaire (de 3 ans à 18 ans inclus)

La municipalité accorde une fois par an deux aides financières :

- 20 € aux enfants pratiquant une activité sportive ou culturelle (sport, danse, natation, musique)
- 35 € aux enfants pour séjour éducatif ou accueil de loisirs (centre social).

Transport scolaire

Les enfants de la commune bénéficient du transport gratuit pour Chabanais.

Depuis la rentrée 2020/2021, les élèves doivent se munir d'une carte de bus qui est prise en charge par la commune.

Covoiturage

La Communauté de Communes propose de mettre en place un service de covoiturage pour tous. Nous ne manquerons pas de vous en informer.

« Tous au bois, bois pour tous »

Ce dispositif concerne les ménages touchés par la précarité énergétique en Charente Limousine. Il permet la mise à disposition des 5 stères de bois à 10 € le stère sur critères d'attribution. Les critères :

- Habiter en Charente Limousine.
- Etre en situation de précarité énergétique (10 % des revenus doivent être consacrés à l'énergie).

Le dépôt de la demande doit être fait auprès de l'association la grande famille confolentaise n° 05 45 85 31 04.

Présence verte : Services à la personne sur tout le département de la Charente

C'est la livraison de repas à domicile, jardinage, bricolage

Devis gratuit - Crédits d'impôts

Contact : 05 45 97 81 30 - site : presencevertetcharente.fr

Régal ADMR

Portage des repas chauds tous les jours provenant de la Maison des Aures de Chabanais

Crédits d'impôts

Contact : 05 45 37 00 50 – mail : accueilfd@fede16.admr.org

Adressage

Suite aux difficultés rencontrées avec les nouvelles adresses, le Conseil Municipal souhaite rajouter le nom de votre village en complément d'adresse. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

Frelons Asiatiques

La commune participera à hauteur de 50 % des frais. Continuer le piégeage et signaler la présence de nids à la mairie au 05 45 84 15 19.

Infos Administratives

Produits Phytopharmaceutiques (désherbants)

Par arrêté du Préfet en date du 17 avril 2009, l'application des désherbants est interdite sur les fossés, les collecteurs d'eau pluviale, les points d'eau ainsi que les puits et forages, caniveaux et bouches d'égout.

Déclaration des puits et forages

Depuis le 1er janvier 2009 tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins domestiques doit déclarer cet ouvrage ou son projet à la mairie. Des imprimés sont à la disposition des déclarants à la mairie.

Zéro Pesticide - c'est 1000 fois mieux pour ma santé et la planète

Au 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé est entrée en vigueur pour les particuliers sur l'ensemble du territoire. Elle prévoit une interdiction d'achat, d'usage et de détention de tous les produits phytosanitaires de synthèse dans les jardins et espaces végétales et les infrastructures.

Les alternatives non chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Rapportez vos pesticides en déchèterie et ne les jetez pas dans les poubelles ou canalisations.



Feux de Plein Air

A compter du 1 juin 2018, le brûlage des déchets ménagers est interdit toute l'année sur l'ensemble du département. De même, il est interdit de les brûler dans un incinérateur de jardin.

Les feux de plein air ne sont plus autorisés. Seules les exploitations agricoles et forestières peuvent brûler les déchets verts avec une demande d'autorisation accordée par la mairie du 01/10 au 31/12 et du 1^{er}/03 au 31/05.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, ainsi que pour une personne ayant obtenu la nationalité française après 2018. En dehors de ces situations, il est nécessaire de demander à être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter.

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

Toutefois, pour pouvoir voter lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche avant une date limite :

- au plus tard le 6^e vendredi précédant le 1^{er} tour de scrutin
- mais dans certaines situations, ce délai est allongé jusqu'au 10^e jour précédant le 1^{er} tour de scrutin

Recensement et journée défense et citoyenneté (JDC)

Dès 16 ans le recensement des garçons et filles est obligatoire. Il en est de même pour l'inscription à la journée défense et citoyenneté. Deux possibilités sont offertes :

- se présenter à la mairie muni(e) du livret de famille et d'une pièce d'identité.
- par internet en créant votre compte sur www.service-public.fr

Cimetière

Rappel : le règlement intérieur du cimetière interdit la plantation d'arbustes.

Les arbustes et les plantations existants seront taillés et alignés dans la limite du terrain concédé. En cas d'empiètement par suite de leur extension, les arbustes devront être élagués ou coupés dès la 1ère mise en demeure. Toute construction additionnelle (bac, jardinière) reconnue gênante devra être retirée.

Animaux domestiques

Pour des raisons de salubrité et de sécurité publiques, il est rappelé qu'un arrêté du Maire interdit la divagation des animaux domestiques et sauvages apprivoisés. Les propriétaires d'animaux sont priés de se conformer à cet arrêté.

La mairie possède deux cages et un lecteur de puce permettant de connaître le propriétaire de l'animal. Les frais engendrés seront à la charge des propriétaires.

Capture de ragondins

Des cages pour capturer les ragondins sont à la disposition des habitants de la commune. S'adresser à la mairie.

Dératisation

Comme chaque année, la municipalité propose du raticide à la disposition des habitants de la commune. Distribution par les agents techniques dans leur local à 13h30.

Vivre ensemble



Vie Associative

Association de Randonneurs : ARPAN

Co Présidente Mme Monique PORTIER

Co Président M. Daniel MARTIN

Sorties du mercredi : toujours les 1ers et 3èmes mercredis du mois

Randonnées découvertes : les 2èmes et 4èmes vendredis du mois

Renseignements : 05.45.89.15.22 ou 06.63.83.46.61

Scrabble

Tous les 2èmes, 4èmes et 5èmes mercredis du mois à la salle des fêtes

La Retraite Heureuse

Président M. Claude DELHOMMEAU

Le club se réunit tous les 2èmes et 4èmes jeudis de chaque mois de 14h à 18h à l'école pour jouer à la belote, au scrabble ou simplement converser, à 16 h un goûter est servi

3 repas sont organisés au cours de l'année

Renseignements : 05.45.85.46.14

Atelier Informatique : inter associations

Les 1ers, 3ème jeudis de 14h à 16h à l'école

Les 2ème et 4ème mardis de 14h à 16h à l'école

Gymnastique Volontaire

Présidente : Mme Joëlle TUYERAS

Renseignements : 05 45 89 30 75

Séance de gymnastique chaque jeudi soir à la salle polyvalente de Chirac à 20h30

2 séances gratuites - Animatrice Sylvine NELIA

Chasse

Président : Albert GAMAURY – 05.45.85.54.55

Association AIRE

Président : Michel VIGIER

Danse Douce à Chirac

Le vendredi matin à partir de 10h à la salle polyvalente avec Association Niyama

Renseignements : 06 71 28 12 46 ou 09 61 61 82 58

Etant donné la crise sanitaire actuelle, il n'y a actuellement aucune manifestation



*Sentier d'interprétation réalisé début 2020 avec l'appui du
CETEF, l'Europe, La Région, Département, et CDC de Charente
Limousine*

Il s'agit d'un sentier découverte balisé par une signalétique pédagogique ; ce parcours est divisé en plusieurs zones d'observation :

- la forêt (différentes essences de bois),
- les zones humides (végétation et faune spécifique),
- le verger conservatoire (variétés d'arbres fruitiers, d'espèces anciennes) dans un but de sauvegarde,
- les prés fauchés (prairies composées de graminées et de plantes à fleurs riches en insectes pollinisateurs).

Dans cet espace la commune met en place une gestion de fauchage différencié. A proximité des tables de pique-nique et une aire de loisirs sont en libre accès.

